

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF17

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'où proviennent les informations »,

les mots :

« membre de provenance des informations ».

II. – À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« d'où proviennent les informations »,

les mots :

« membre de provenance des informations ».

III. – À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« l'État d'où proviennent les informations »,

les mots :

« l'État membre de provenance des informations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.